

**MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022**

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2022

Date d'affichage : 24 février 2022

Le trois mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Etaient présents : M. ABRIAL Jacques, M. COURTIAL Baptistin, M. DUCHAMP Damien, M. DUMAS Francis, M. FAREVELON Joel, M. GOUDARD Gilbert, Mme LARGEAU Marinette, Mme PERRISSOUD Nadia et RETAILLEAU Amélie formant la majorité des membres.

Était absente mais représentée : Mme DALICIEUX Christiane représentée par M. ABRIAL Jacques.

Était absente : Mme MACHON Bernadette.

Mme PERRISSOUD Nadia a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION FOIRE AUX FLEURS

Par courrier en date du 26 février 2022, l'association FOIRE AUX FLEURS nouvellement créée, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de pouvoir engager les frais que génère l'organisation de la foire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500.00 € à l'association FOIRE AUX FLEURS.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2022

Le Maire explique au conseil municipal que l'Etat accorde des financements pour des projets d'investissement au titre de la DETR.

M. le Maire propose de formuler une demande de subvention pour l'aménagement d'un nouvel espace de jeux et de sport à côté du city stade à destination des jeunes enfants et des adultes.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 26 556.50 euros HT soit 31 867.80 euros TTC.

La commune sollicite l'aide financière des services de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR	Aménagement espace de jeux/sport	6639.00	25 %
DSIL			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		6639.00	25 %
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		19 917.50	75 %
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		26 556.50	100 %

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'opération d'Aménagement d'un nouvel espace de jeux/sport à côté du city stade à destination des jeunes enfants et des adultes et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention de l'ETAT au titre de la DETR ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

OBJET : PROPOSITION D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE CONCERNANT LE DEVENIR DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que deux cabinets d'architectes, l'Atelier COLL MAXIT Architectes et l'Atelier d'Architecture ANDRÉ SOLNAIS, proposent une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable concernant le devenir de l'ancienne mairie.

L'accompagnement consiste essentiellement à la rédaction d'un pré-programme, la réalisation d'un état des lieux du bâtiment, l'analyse du site et la réalisation de 2 à 4 scénarii sur la base du pré-programme avec la réhabilitation du bâtiment existant et des scénarii de démolition/reconstruction avec une approche de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Le conseil municipal a été destinataire des deux propositions d'architectes et doit se prononcer en faveur de l'un des deux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DÉCIDE** de choisir le cabinet d'architectes **ANDRÉ SOLNAIS** à **VALENCE** pour la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable concernant le devenir de l'ancienne mairie.

OBJET : ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DÉMISSION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Denis COURTHIAL, par courrier en date du 5 février dernier adressé à Madame La Préfète de la Drôme, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L2122-7, L 2122-7-2, L 2122-8, L 2122-10, L 2122-14 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-03 du 28 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2020-04 du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2021-26 du 8 juin 2021 donnant délégation de fonction et de signature du maire à M. Denis COURTHIAL, 3^{ème} adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 21 février 2022 par Madame La Préfète de la Drôme par courrier reçu ce même jour,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau le quatrième rang (troisième adjoint), le même rang que l'élu démissionnaire,
- **Procède** à la désignation du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : M. FAREVELON Joel

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- **M. FAREVELON Joel** a obtenu 7 voix
- **M. COURTIAL Baptistin** a obtenu 2 voix

- Mme PERRISSOUD Nadia a obtenu 1 voix.

M. FARAVELON Joel est désigné en qualité de troisième adjoint au maire de la commune de GRANGES LES BEAUMONT.

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES DE GRANGES LES BEAUMONT- DÉSIGNATION DES MEMBRES

Suite aux dernières démissions, il convient de revoir la composition des commissions municipales.

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de modifier la composition des commissions existantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte la liste des commissions municipales suivantes :**

COMMISSION TRAVAUX - BATIMENTS

ABRIAL Jacques
COURTIAL Baptistin
DUMAS Francis
FARAVELON Joël
GOUDARD Gilbert
PERRISSOUD Nadia

COMMISSION VOIRIE - AGRICULTURE - CIMETIERE

ABRIAL Jacques
COURTIAL Baptistin
FARAVELON Joël
GOUDARD Gilbert

COMMISSION URBANISME

ABRIAL Jacques

COURTIAL Baptistin

DUCHAMP Damien

GOUDARD Gilbert

LARGEAU Marinette

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

ABRIAL Jacques

COURTIAL Baptistin

DUCHAMP Damien

LARGEAU Marinette

PERRISSOUD Nadia

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES - SOCIAL - JEUNESSE

ABRIAL Jacques

DALICIEUX Christiane

DUCHAMP Damien

MACHON Bernadette

RETAILLEAU Amélie

COMMISSION SECURITE

ABRIAL Jacques

COURTIAL Baptistin

DUCHAMP Damien

DUMAS Francis

GOUDARD Gilbert

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

ABRIAL Jacques

DUMAS Francis

GOUDARD Gilbert

LARGEAU Marinette

RETAILLEAU Amélie

COMMISSION COMMUNICATION

ABRIAL Jacques

DUCHAMP Damien

LARGEAU Marinette

COMMISSION ASSOCIATIONS - FETES ET CEREMONIES

ABRIAL Jacques

DALICIEUX Christiane

DUCHAMP Damien

GOUDARD Gilbert

COPIL (Comité de Pilotage) - DEVENIR DE L'ANCIENNE MAIRIE

ABRIAL Jacques

COURTIAL Baptistin

DALICIEUX Christiane

DUMAS Francis

FARAVELON Joel

LARGEAU Marinette

PERRISSOUD Nadia

RETAILLEAU Amélie

Séance levée à 20h30.